VILLE DE BEAUPRÉ

LE 2 DÉCEMBRE 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 50, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9243-021219 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis novembre 2019

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire novembre 2019
. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
. Dépôt Registre 2019 des dons et cadeaux
. Rapport 2019 sur la politique de gestion contractuelle

9244-021219 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

9245-021219 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019.

9246-021219 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1902133 à 1902188	115 325,86 $
Journal des chèques 1902189 à 1902245	67 709,27 $
Journal des chèques 1902246 à 1902299	794 456.44 $
Journal des chèques 1902300 à 1902369	109 249,83 $
Journal des chèques 1902370 à 1902431	347 222,28 $

9247-021219 **FADOQ LES PIONNIERS DE BEAUPRÉ – CADEAU SOUPER NOËL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'acheter un souper pour 2 personnes auprès du Resto-Pub St-Bernard pour un montant maximum de 200,00 $. La Ville paiera 50% du coût de la facture jusqu'à un maximum de 100 $.

9248-021219 **DÉJEUNER FORMATION ALLIANCE AFFAIRES - (27 NOVEMBRE)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner la participation de Mme Abdelnour au déjeuner formation du 27 novembre au montant de 10 $.

9249-021219 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - ENTENTE AIDE AUX SINISTRÉS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 656,03 $ (3 859 x 0,16 $ par habitant) à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec pour l'année 2019-2020 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

9250-021219 **AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT l'article 17 de l'entente actuelle qui indique que celle-ci peut se renouveler automatiquement;

CONSIDÉRANT la volonté de tous les maires de négocier une nouvelle entente afin que tous demeurent solidaires;

CONSIDÉRANT la nouvelle participation possible des fonds éoliens Est et Ouest au financement de la dette actuelle;

CONSIDÉRANT plusieurs facteurs économiques possibles pour le calcul de la quote-part de chaque municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré signifie aux municipalités parties prenantes à l'entente relative à la gestion commune de l'aréna de la Côte-de-Beaupré son intention de ne pas renouveler tacitement l'entente prenant fin le 31 décembre 2020;

QUE la Ville de Beaupré signifie son intention aux parties prenantes à l'entente de négocier une nouvelle entente, par lettre recommandée douze (12) mois avant l'expiration de la présente, soit le 31 décembre 2019; cet avis devra être expédié par poste recommandée à toutes les parties.

9251-021219 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX ACTIONS RÉGIONALES (SCN)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

9252-021219 **VENTE D'UN TERRAIN À 9362-8287 QUÉBEC INC. - NOUVEAU NUMÉRO DE LOT 6 301 108 - ABROGER RÉSOLUTION #8859-040219**

ATTENDU la résolution 8859-040219 adoptée le 4 février 2019 autorisant la vente d'un terrain à LES BÂTIMENTS UNICO INC. à partir du lot 6 264 188 situé dans le parc industriel;

ATTENDU l'opération cadastrale réalisée et le nouveau lot formé, connu comme étant le lot 6 301 108;

ATTENDU les travaux réalisés soit la pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Industrielle en front du terrain;

EN CONSÉQUECE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

a) d'abroger la résolution 8859-040219 adoptée le 4 février 2019;

b) de vendre à 9362-8287 QUÉBEC INC. un terrain connu comme étant le lot 6 301 108 situé dans le parc industriel, au coût de 1,65 $ le pied carré aux conditions suivantes :

   i. à la construction d'un bâtiment sur le terrain ci-haut décrit avant le 31 décembre 2020, à défaut de quoi, l'acheteur s'engage à revendre, ledit terrain à la Ville au prix payé moins 5%, à titre de dommage et préjudice causés à la Ville;

   ii. les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur;

iii. l'acheteur s'engage à respecter toute la réglementation de la Ville en matière d'urbanisme et toutes lois régissant le type d'entreprise qu'il compte exploiter;

iv. la transaction notariée devra être conclue dans un délai de 60 jours à compter de la présente;

v. l'acheteur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en ce qui a trait au bruit sur le voisinage résidentiel. La construction d'un mur coupe-son sera envisagée, si nécessaire.

c) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

9253-021219 **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OMH**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le budget révisé 2019 de l'Office municipal de l'habitation daté du 11 novembre 2019.

9254-021219 **APPROPRIATION DE SURPLUS POUR TERMINER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approprier les sommes décrites ci-dessous du surplus accumulé pour terminer l'ensemble des travaux du centre multifonctionnel des loisirs.

59-131-21-000	Surplus accumulé affecté CMB	638 000 $
03-510-10-000	Appropriation surplus accumulé affecté	638 000 $
59-110-10-000	Surplus accumulé	192 690 $
03-410-10-000	Appropriation surplus accumulé	192 690 $

9255-021219 **JOURNAL L'AUTRE VOIX - VŒUX DU TEMPS DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'acheter une publicité au coût de 369,00 $ plus les taxes applicables.

9256-021219 **AUTORISATION À SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE D'INFILTRATION D'EAU AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BEAUPRÉ ET PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE LIBÉRATION DE LA RETENUE AFFÉRENTE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Beaupré, Unigertec inc. et MDA Architectes inc.

9257-021219 **ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LE CONCERT DU 30 MAI 2020**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du centre communautaire pour le concert du

30 mai 2020. Tous les permis nécessaires à la tenue de cette activité doivent être obtenus aux frais de l'organisme.

9258-021219 **AUTORISATION SIGNATURE BAIL DU LOCAL C-11 AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le bail du local C-11 avec l'École de musique Côte-de-Beaupré selon les tarifs en vigueur.

9259-021219 **OMH DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE GRATUITÉ SALLES CENTRE MULTIFONCTIONNEL SOUPER 14 DÉCEMBRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter 2 salles au rez-de-chaussée du Centre multifonctionnel pour la tenue du souper du 14 décembre 2019. Tous les permis nécessaires à la tenue de cette activité doivent être obtenus aux frais de l'organisme.

9260-021219 **ARC-EN-SONS – PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du centre communautaire le 18 janvier 2020 pour la tenue de leur souper de Noël. Tous les permis nécessaires à la tenue de cette activité doivent être obtenus aux frais de l'organisme.

9261-021219 **ADOPTION BUDGET 2020 RÉGIE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'approuver le budget 2020 de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré. La quote-part de la Ville représente la somme de 80 632 $.

9262-021219 **RÉSOLUTION D'APPUI - DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien

garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la Ville de Beaupré participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

e) La capacité de payer des municipalités;
f) L'accès difficile aux programmes existants;
g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à Mme Émilie Foster, députée afin de susciter l'engagement de ces instances et rassemble les budgets nécessaires;

9263-021219 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1251**

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 1251 à la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1226 aux fins d'interdire le stationnement sur l'avenue Royale, côté nord, entre les rues Prévost et Côté, pendant la période hivernale de 21 heures 30 à 7 heures du matin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1251.

9264-021219 **ÉMILE SAVARD, ADJOINT EN URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 5 À L'ÉCHELON 6**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme, d'augmenter de l'échelon 5 à l'échelon 6, le salaire de M. Émile Savard, et ce, à compter du 1er janvier 2020.

9265-021219 **PROJET DE RÈGLEMENT 1253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1192 – ZONE 60-M**

ATTENDU que le propriétaire d'une entreprise en informatique désire se porter acquéreur du lot vacant 3 682 273 situé à l'extrémité est du boulevard Bélanger Est;

ATTENDU que parallèlement à ses démarches, il a déposé une demande pour modifier le Règlement de zonage 1192 dans le but d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 60-M la classe d'usages « C1-Services administratifs, professionnels et personnels » ainsi que certaines sous-sections spécifiques de la classe P2, soit « P2-6838 Formation en informatique » et « P2-6541 Service de garderie »;

ATTENDU que l'immeuble est situé dans la zone mixte 60-M dans laquelle sont autorisés les usages résidentiels, l'hébergement touristique « C3 », les restaurants et traiteurs « C4 », d'autres activités de vente au détail sans entreposage extérieur « 5e paragraphe de l'article 29 », l'établissement culturel ou patrimonial « 2e paragraphe de l'article 45 » ainsi qu'un gîte touristique d'au plus cinq chambres;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de règlement 1253 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage afin de modifier la grille des spécifications relativement à la zone 60-M;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud et résolu à la majorité, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme #19-79 du 20 novembre 2019, d'adopter le projet de règlement 1253 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage afin de modifier la grille des spécifications relativement à la zone 60-M pour :

- Ajouter comme usage autorisé la classe d'usages « C1 – Services administratif, professionnel et personnel, sauf les groupes d'usages des paragraphes 6o Service personnel, 8o Services reliés à la construction, au terrassement et aux ouvrages de génie civil et 9o Services funéraires qui sont spécifiquement prohibés;

- Ajouter comme usage spécifiquement autorisé les usages suivants qui sont compris dans la classe d'usage P2- ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION, soit « École des Beaux-Arts et de musique », « Formation en informatique» et « Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) »;

- Spécifier que les usages suivants seront spécifiquement prohibés, soit « Service de nettoyage et de réparation de tapis », « Vente au détail de pièces de véhicules automobiles ou autres véhicules et d'accessoires usagés », « Service de location d'outils ou d'équipements » et « Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales ».

Vote : 4 Pour 2 Contre

9266-021219 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (87, RUE MILOT)**

ATTENDU que la propriétaire de l'immeuble sis au 87, rue Milot a déposé des images pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est ainsi conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #19-80 du CCU du 20 novembre 2019.

9267-021219 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (30, RUE DE L'ANSE**)

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 459 865 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui sera située dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et aura comme numéro civique le 30, rue de l'Anse;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée pour le bâtiment s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #19-81 du CCU du 20 novembre 2019.

9268-021219 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (241, RUE DES GLACIERS)**

ATTENDU que la propriétaire du lot 4 388 165 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire Coteaux Mont Ste-Anne et sera désignée comme étant le 241, rue des Glaciers;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée pour le bâtiment s'intègre

et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #19-82 du CCU du 20 novembre 2019.

9269-021219 **NOMS DES PARCS ET ESPACES VERTS**

ATTENDU qu'à la demande du conseil municipal, un comité ad hoc a été formé pour la désignation des parcs et espaces verts pour le territoire de la Ville de Beaupré, composé des membres suivants : Michèle Abdelnour, Christian Blouin, Serge Simard, Giovanni Gerometta, Gilles Carrier, Émile Savard et Jean-François St-Pierre;

ATTENDU que le conseil municipal a également demandé que le comité consultatif d'urbanisme soit mis à contribution;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la liste des noms proposés par le comité ad hoc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation #19-83 du comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2019 d'adopter les noms des parcs et espaces verts suivants :

1- ***Halte du Magasin-Général*** : aire de repos située en face du dépanneur de la Rivière et anciennement d'un magasin général et correspond à la halte vélo sur l'avenue Royale à l'intersection de la rue du Sumac;

2- ***Halte des Oiseaux*** : lieu aménagé avec des nichoirs et mangeoires d'oiseaux sans qu'une espèce dominante soit présente et correspond au parc des oiseaux sur le chemin de la Rivière qui sera intégré au futur parc linéaire après acquisition des terrains d'AIM;

3- ***Parc Gérard-Morel*** : nom d'un résident ayant grandement participé à la vie communautaire de Beaupré et correspond au parc de la route 138 en face de la rue Saint-Denis;

4- ***Halte des Roy*** : nom des anciens propriétaires qui ont dirigé l'ancien restaurant La Camarine, dont le terrain est directement adjacent et correspond à l'aire de repos sur l'avenue Royale en bas de l'Auberge de la Camarine;

5- ***Halte de la Poly*** : aire de repos aménagée à l'entrée de l'école secondaire, nom familier, soit un clin d'œil au surnom d'une polyvalente et correspond à l'aire de repos à l'entrée de l'école secondaire à l'intersection de la route 138;

6- ***Halte de la Savane*** : le nom donné au secteur et correspond à l'aire de repos sur la rue des Coteaux et adjacente au réservoir d'eau potable;

7- ***Halte Belle-Vue*** : aire de repos dont l'endroit est marqué par la vue splendide sur le fleuve et l'île d'Orléans et (correspond à l'aire de repos sur la rue de l'Avalanche;

8- ***Parc des Géolands*** : correspond au parc de la rue des Goélands, nom usuel depuis plusieurs années;

9- ***Parc François-Cliche*** : résident de Beaupré ayant participé au développement du Mont Ste-Anne, le parc est situé dans un développement résidentiel dont les noms des rues font référence aux noms des pentes de ski du Mont Ste-Anne et correspond au parc du Faubourg de la Crête;

10- ***Parc du Townsite*** : ancien nom du quartier à l'arrivée de la compagnie Ste-Anne-Paper à la fin des années 1920 et correspond au parc au bout de la rue de La Dalle, derrière l'ancien Accueil Notre-Dame (Auberge Mont Ste-Anne);

11- ***Parc de la Marina*** : terrain situé dans le parc industriel où on note un accès au fleuve reconnu au niveau de la trame verte et bleue de la CMQ;

12- ***Halte de la Croix :*** *correspond au lieu où est érigée la Croix dans le développement domiciliaire le Domaine de la Croix*;

13- ***Parc Marcelle-Lévesque*** : ancienne enseignante laïque à l'école primaire de Beaupré. Elle a enseigné pendant plus de 30 ans. Elle a demeuré sur la rue Beauregard à l'intersection de la rue Côté et correspond au nouveau parc de la rue Beauregard;

14- ***Place de la Liberté***: espace vert situé à l'intersection de la route 138 et des rues des Montagnards, de la Seigneurie et Saint-Émile où sera érigée l'œuvre artistique de M. Giovanni Gerometta qui sera représentée par des oies.

9270-021219 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LE TRANSPORT, LA MANUTENTION, LA VALORISATION OU LA DÉSHYDRATATION DES BOUES**

ATTENDU la résolution #9190-071019 adoptée le 7 octobre 2019 autorisant l'appel d'offres public pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues déshydratées de l'usine d'épuration;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par M. Roch Lemieux, directeur général en date du 24 septembre 2019;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues de :

- VIRIDIS ENVIRONNENMENT 415 700 $
- ENGLOBE 419 700 $

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **ENVIRONNEMENT VIRIDIS** » au montant de 415 700 $ excluant les taxes applicables, le tout suivant les quantités estimées au bordereau de soumission. Les montants à la tonne métrique représentent ce qui suit :

2020 : 99,00 $
2021 : 102,00 $
2022 : 103,00 $

et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 4 novembre 2019.

9271-021219 **AUTORISATION À SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC POUR LE TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré et les municipalités de la Côte-de-Beaupré concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles.

9272-021219 **MANDAT À TETRA-TECH QI inc.** (canalisation du fossé rue des Montagnards)

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « Tetra-Tech QI inc. » pour la réalisation d'un plan préliminaire (40%) et d'une estimation des coûts pour la canalisation du fossé de la rue des Montagnards entre les rues des Coteaux et de la Falaise, le tout suivant l'offre de services du 12 novembre 2019 au montant de 3 800 $ plus les taxes applicables.

9273-021219 **MODIFICATION À L'ENTENTE DÉNEIGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de modifier le crédit de 10 000 $ prévu à l'article 6.1 de ladite entente afin qu'il soit augmenté à 13 000 $ à compter de 2020.

9274-021219 **MARIE BOURQUARD, COORDONNATRICE DE LA PROGRAMMATION ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 2 À L'ÉCHELON 3**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service des loisirs, d'augmenter de l'échelon 3 à l'échelon 4, le salaire de Mme Marie Bourquard, et ce, à compter du 1er janvier 2020.

9275-021219 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

- d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Beaupré.

9276-021219 **ACHAT DE VÊTEMENTS D'HIVER POUR CERTAINS EMPLOYÉS DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser l'achat de vêtements d'hiver pour les employés suivants :

- Diane Pelletier;
- Carol Simard; et
- Patrick Watt

9277-021219 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PHASE 5)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à déposer une demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à ladite demande pour les projets suivants :

- Terrain de tennis
- Patinoire
- Terrain de soccer

9278-021219 **MAISON DES JEUNES – UTILISATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser la Maison des jeunes à utiliser les espaces du Centre multifonctionnel accompagné de leur superviseur lorsqu'il n'y a pas de réservation. Un préavis de 24 heures est requis.

9279-021219 **MANDAT À CIMA+ - ÉTUDE PONT ROUTIER**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme CIMA+ pour la préparation d'une évaluation budgétaire des coûts à prévoir pour la réalisation d'un pont routier au-dessus de la rivière Sainte-Anne-du-Nord, le tout suivant l'offre de services du 6 novembre 2019 au montant de 4 800 $ plus les taxes applicables.

9280-021219 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1252**

Monsieur Pierre Renaud, maire, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 1252 concernant l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

9281-021219 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1254**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1254 modifiant le règlement numéro 987 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et certains endroits privés et applicable par la Sûreté du Québec pour modifier le contenu du deuxième alinéa de l'article 6.2 du règlement tel que modifié par le règlement 1141 concernant le feu.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-deux (22) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Présentation d'un message de la CSN par des employés syndiqués concernant les paramètres de la Loi 15
- Frais d'avocats et d'actuaires

9282-021219 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 12.

Pierre Renaud Maire	Johanne Gagnon, greffière et Directrice générale